

I. CHAMPIONNAT SCOLAIRE**1. Retour sur les modifications de règlement de la saison en cours****Article 4.1 : Qualification des équipes**

Les Ligues doivent adopter un règlement spécifique :

- pour fixer le nombre d'équipes qualifiées en phase académique dans chaque catégorie ;
- pour fixer le mode de répartition des équipes entre les différents Comités départementaux ;
- pour fixer le nombre maximum d'équipes par établissement.

Ce règlement spécifique doit être validé par le directeur du championnat avant le démarrage de la phase départementale.

18 Ligues sur 30 ont fait valider leur règlement intérieur.

Le règlement des Ligues est publié sur le site des scolaires :

<http://scolaires.ffechecs.fr/Championnat-scolaire-reglements.html>

Ligues sans règlements : AUV – BNO – CVL – DSA – GUA – GUY – HNO – LIM – MAR – NCA – POL – PRO.

Attention : une Ligue qui ne rend pas public son mode de qualification accepte implicitement d'accueillir toutes les équipes qui le souhaitent en phase académique.

Article 8 : Transmission

Chaque département doit communiquer ses effectifs par catégorie en distinguant garçons et filles ainsi que le nombre d'établissements concernés.

42 départements sur 98. Merci aux retardataires de le faire au plus vite. C'est nécessaire pour établir des statistiques nationales de participation à ce championnat (cela n'a jamais été fait). Ces statistiques seront rendues publiques sur le site des scolaires.

Départements retardataires : 01 04 06 07 08 09 10 12 14 15 18 19 22 24 26 27 28 29 30 31 32 36 40 41 42 43 45 46 47 50 51 52 54 55 57 60 61 63 64 65 69 72 73 76 77 78 80 81 82 86 87 88 91 92 93 96 97 98.

2. Principales modifications envisagées pour la saison prochaine

- Assouplissement des cadences à partir de 7 rondes : choix de la cadence entre 10 et 15 min KO (ou Fischer équivalent).
- Indice 799 pour les non classés (au lieu de 800) pour éviter les confusions avec des joueurs classés 800.
- Suppression du championnat des lycées absorbé par le championnat UNSS.

3. Championnats 2016 et 2017

- Ecoles 2016 : Brissac (34) du 3 au 5 juin.
- Ecoles 2017 : Candidature très avancée à Charleville-Mézières.
- Collèges et lycées 2016 : Laval (53) du 27 au 29 mai.
- Collèges 2017 : pas encore de candidat.

II. PARTENARIATS AVEC LES FEDERATIONS SPORTIVES SCOLAIRES : UNSS / USEP / FFSU**1. UNSS (fédération en collège et lycée)**

- **CMN** : commission mixte nationale avec 3 membres désignés par l'UNSS et 3 désignés par la FFE (Julien Habbouche, Serge Weil, Dominique Ruhlmann)
- **Championnat UNSS et FFE collèges et lycées** encore séparés en 2016 :
 - En 2017 championnat commun des lycées.
 - En 2018 championnat commun des collèges.
- **Gymnasiades**
La FFE et l'UNSS enverront 4 cadets ou minimes 2^e année et 1 entraîneur pour représenter la France à ces « jeux olympiques scolaires » du 11 au 18 juillet à Trabzon (Turquie)

2. USEP (écoles primaires publiques)

- Première rencontre entre les deux présidents en janvier : beaucoup d'intérêts communs hors championnat scolaire. Il n'est donc pas question d'un quelconque championnat commun, comme cela est prévu avec l'UNSS.
- Rencontre prévue début mars pour fixer des objectifs opérationnels et élaborer des actions.

3. FFSU (universités)

Objectifs :

- Développement de clubs en universités / grandes écoles.
- Augmentation de la participation au championnat universitaire.

Le prochain championnat universitaire aura lieu à Strasbourg en 2017.

III. CLUBS SCOLAIRES

La notion de club scolaire est définitivement supprimée. Ils n'existeront plus à partir du 1^{er} septembre. Les Ligues, les Comités départementaux, les clubs doivent accompagner les clubs scolaires existants pour qu'ils puissent continuer leurs activités, mais dans un cadre modifié.

Il y a principalement deux solutions :

- **Solution la plus simple à préconiser** : Absorption par un club FFE voisin.
Avantage : créer des liens entre l'atelier scolaire et le club. Les joueurs les plus motivés rejoindront ensuite plus facilement les activités extra-scolaires de ce club.
- Transformation du club scolaire en véritable club affilié FFE :
 - soit en se déclarant comme association loi de 1901 ;
 - soit en exerçant son activité sous couvert d'une association existante : FSE du collège par exemple.

2

IV. CONCOURS L'ÉCOLE SUR L'ÉCHIQUIER

En 2015, 12 projets présentés, 7 récompensés, 1100 € distribués.

Certains projets sont très conséquents. L'idée est de créer une base de projets avec documents supports téléchargeables pour donner envie à d'autres enseignants de s'en inspirer pour construire leur propre projet.

Reconduction du concours cette année sur les mêmes bases. 1500 € attribués. Résultats fin juin.